



Dr Don Friedlander

À la défense de la profession

« L'ADC continuera à consolider ses efforts de défense des droits et intérêts de la profession au nom de ses membres afin de protéger la profession, d'en faire la promotion et de la faire progresser. »

L'ADC a adopté trois priorités stratégiques claires, efficaces et axées sur des résultats pour l'aider à remplir sa mission, à savoir : une profession forte, une communauté unie et un public en santé. Nous y parviendrons en misant sur les activités de base de l'ADC entourant le savoir ainsi que la défense des droits et intérêts de la profession, deux domaines que l'on peut considérer comme la marque de la nouvelle ADC.

Dans les grandes lignes, la défense des droits et intérêts comprend des activités menées pour faire valoir une cause ou un point de vue. Dans le cas de l'ADC, ces efforts cherchent à influencer l'issue des dossiers pour protéger la profession dentaire, pour en faire la promotion et pour la faire progresser. Nos principaux outils sont les relations gouvernementales, les relations avec les médias et les relations publiques – ce que j'appelle les «3 R» de la défense des droits et intérêts de la profession.

Les relations gouvernementales menées par l'ADC ont lieu à divers échelons et sous différentes formes. À l'échelon supérieur, l'ADC rencontre directement la classe politique et ses principaux conseillers ainsi que les fonctionnaires des ministères tout au long de l'année. Ces efforts mènent aux rencontres annuelles des «Journées sur la Colline» au cours desquelles des représentants de l'ADC se réunissent avec des députés à Ottawa.

À titre de membre de la délégation de l'ADC cette année, j'ai participé à des discussions avec le premier ministre Harper, le chef libéral Michael Ignatieff et près de 30 autres députés en l'espace de deux jours. Notre message se centrait sur l'accès des personnes âgées aux soins buccodentaires, mais nous avons aussi abordé la position de la dentisterie sur le financement des soins buccodentaires et nous avons présenté aux parlementaires les résultats imminents de l'Enquête canadienne sur les mesures de la santé et de l'étude du Bureau de la concurrence (voir p. 419).

Les relations gouvernementales établies par l'ADC ont réussi à faire exonérer d'impôt les prestations de santé et ont mené à la création du Bu-

reau du dentiste en chef au sein de Santé Canada. L'ADC a aussi joué un grand rôle de défense de la fluoruration des approvisionnements municipaux en eau et représente assidûment la dentisterie concernant les questions liées aux résidus d'amalgame. Ces deux dossiers sont d'ailleurs en vedette dans le présent numéro du *JADC* (voir p. 451 et 424).

Les relations gouvernementales menées par l'ADC ne visent pas à essayer de gagner de grands combats, mais plutôt à faire en sorte que la profession soit entendue à une série de petits événements sur une longue période. En faisant du réseautage avec le personnel politique, nous arrivons à tisser des relations à long terme avec des décideurs clés. Aussi, chaque fois que l'ADC est invitée à faire une communication officielle, nous nous présentons armés de solutions et non pas de problèmes.

Les relations avec les médias, qui constituent un autre volet de défense de la profession, visent à présenter des messages forts sur les questions qui touchent à la profession dentaire, aux moyens de subsistance des dentistes et à la santé buccodentaire de nos patients. L'ADC suit les médias nationaux et internationaux, et elle établit des relations pour s'assurer que nous pouvons mobiliser l'expertise et le savoir nécessaires en cas de besoin. L'ADC monte actuellement un dossier complet de ressources qui permettront aux porte-parole des quatre coins du pays de donner des entrevues bien informées sur la santé buccodentaire. Ce travail permettra à la profession dentaire d'avoir une voix unie dans les médias grand public.

Le dernier «R» de la défense des droits et intérêts de la profession est celui des relations publiques (autrement dit, l'information du public). L'ADC doit continuer à informer et à convaincre le public du rôle vital que jouent les dentistes dans la société, et à faire valoir l'importance de la santé buccodentaire comme élément essentiel de la santé en général. L'ADC fait activement la promotion du rôle de chef de file des dentistes et a contribué à un reportage dans le *Globe and Mail* paru en avril et à une série d'articles qui paraîtront dans la revue *Santé canadienne* de l'Association médicale canadienne.

L'ADC continuera à consolider ses efforts de défense des droits et intérêts de la profession au nom de ses membres afin de protéger la profession, d'en faire la promotion et de la faire progresser. Nous sommes bien placés pour agir, en partenariat avec nos associations membres, comme porte-parole de la dentisterie. Transmettre un message commun éclairé et parler d'une voix unie – voilà la véritable force qui nous permet d'influencer les événements.

Don A. Friedlander, BSc, DDS
president@cda-adc.ca